

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU à partir de 18h30, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND à partir de 18h20, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND à partir de 18h20), Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

**Absents :** Daniel FONTENAU jusqu'à 18h30, Nathalie LALLEMAND jusqu'à 18h20 et Mathieu POUGNAND.

**Secrétaire de séance :** Iréna BARDINET

**OBJET : Logements locatifs rue Léo Desavre – réfection de toitures**

Le Maire expose.

Vu l'apparition de fuites sur des bâtiments communaux lors des fortes pluies survenues en 2021 et 2022 et leurs récurrences à prévoir liées au changement climatique,

Vu le diagnostic des toitures et zingueries de divers bâtiments communaux réalisé le 5 juillet 2022, en complément des interventions ponctuelles réalisées,

La commune a décidé d'engager des travaux de réfection plus importants sur les bâtiments concernés.

Après consultation d'entreprises, une seule offre a été réceptionnée.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **de retenir l'offre de la société BS Construction (79220 Xaintray) pour les travaux de réfection des toitures des deux logements locatifs communaux situés 270 et 272 rue Léo Desaivre, pour un montant de 37 266, 78 € HT soit 44 720,13 € TTC ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant et tous documents liés à la réalisation des travaux.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 17 mars 2023

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Iréna BARDINET

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : **2 2 MARS 2023**

Notifié ou publié le : **2 3 MARS 2023**